

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30^{ème} anniversaire de la loi sur l'Architecture

« L'architecture est une expression de la culture » article 1 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977

Les CAUE sont directement issus de cette loi sur l'architecture et s'attachent, entre autres missions, à promouvoir, au plan départemental, la création architecturale et la qualité des constructions dans le respect des paysages naturels ou urbains des territoires.

3^{ème} édition du Prix Départemental d'Architecture et d'Aménagement de Loire-Atlantique

Cette initiative conjointe du Conseil général et du CAUE a été mise en place sur la Loire-Atlantique en 2002 et se déroule désormais tous les deux ans.

Elle a notamment pour but de :

- rendre compte de l'actualité de la création en architecture et en aménagement dans le département,
- récompenser les réalisations les plus significatives, mettre en valeur la résultante du travail entre maîtres d'ouvrage et concepteurs,
- promouvoir la qualité et l'innovation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

2^{ème} édition de l'exposition « Aperçus d'Architecture » au CAUE de Loire-Atlantique 25 rue Paul Bellamy – Nantes du 27 février au 4 mai 2007

L'exposition « Aperçus » présente les 29 réalisations présélectionnées sur un total de 111 dans le cadre du Prix Départemental d'Architecture et d'Aménagement de Loire-Atlantique 2006.

Qu'ils aient été simplement remarqués ou bien récompensés d'un prix ou d'une mention, les édifices et aménagements présentés dans cette exposition expriment toutes les facettes de la création contemporaine récente sur le département de Loire-Atlantique.

Tous les types de constructions y sont présentés : logements collectifs ou individuels, bâtiments publics, locaux d'enseignement ou de formation, équipements sanitaires et sociaux, équipements de sports ou de loisirs, réhabilitation significative de bâtiments existants, infrastructures, aménagements d'espaces publics, aménagements paysagers, lotissements, Z.A.C....

Enfin il est à noter que l'insertion des projets dans leur site environnant, a été un critère important dans l'appréciation de la qualité des opérations.

Cette exposition est prévue pour circuler sur l'ensemble du département.

*Conception de l'exposition : Dany CARTRON plasticien au CAUE 44
Textes (sauf mention contraire) : Christophe BOUCHER, architecte au CAUE 44
Photos : Stéphane CHALMEAU*